

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-004

Séance du 14 janvier 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE QUATORZE JANVIER À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,
PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON
Guillaume.

Excusées : BOUTON Chloé,
GINAS Frédérique (pouvoir à COURTOIS Sandrine),
PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : SYLÉNÉ Florine.

**OBJET : Maison COLIN Lot équipements - choix de l'entreprise de fourniture et
d'installation.**

M. le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre de
l'équipement scène, sonorisation, lumières et pilotage ainsi que vidéo projection du futur
espace culturel « Maison COLIN », selon le cahier des charges validé lors de la réunion de
conseil municipal du 19 novembre 2024 et avec le prix comme seul critère d'analyse des
offres.

M. le Maire précise que cet investissement est éligible à une subvention européenne
LEADER pouvant aller jusqu'à 64 %. La demande de subvention a été déposée sur le
portail de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 23 décembre 2024 et sera instruite courant
1^{er} semestre 2025.

M. le Maire rappelle la description du besoin en équipements :

- équipement scénique (scène, rideau, structure),
- sonorisation (enceintes, amplificateur, micros, câblage et installation),
- lumière scénique et pilotage (platine, projecteurs),
- projection vidéo (écran, vidéoprojecteur, câblage et installation).

M. le Maire informe que sur les onze entreprises contactées pour la fourniture de ces équipements, 2 entreprises ont finalement répondu et ont proposé un devis correspondant strictement aux besoins attendus et 2 ont répondu partiellement à la demande dont une seule avec une réponse recevable.

M. le Maire présente les propositions de tarifs :

Lot	CORAMA	ELLIPSE	GITEM
A - Scène, rideau et structure	18 283,98 €	22 152,72 €	
B - Sonorisation	12 410,40 €	8 551,66 €	
C - Lumière et pilotage	7 975,20 €	7 235,32 €	
D - Projection vidéo	7 927,20 €	6 404,88 €	3 775,44 €
Geste commercial	-996,78 €		
TOTAL	45 600,00 €	44 344,57 €	
TOTAL A + B + C	37 672,80 €	37 939,69 €	
TOTAL D	7 927,20 €	6 404,88 €	3 775,44 €
TOTAL A + B + C + D	41 448,24 €	41 715,13 €	
Delta	-266,89 €		

Une demande de précision concernant les caractéristiques du vidéo projecteur et de l'écran pouvant justifier la différence de prix est émise par les membres de l'assemblée. Il est décidé de reporter la décision concernant ce matériel.

Le moins disant étant la société CORAMA pour l'ensemble des lots A, B et C, il est proposé de retenir son offre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société CORAMA pour la fourniture des équipements scéniques, sonorisation et lumière scénique et pilotage selon le cahier des charges validé lors de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2024, pour un montant TTC total de 37 672,80 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société CORAMA pour la fourniture des équipements scéniques, sonorisation et lumière scénique et pilotage selon le cahier des charges validé lors de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2024, pour un montant TTC total de 37 672,80 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 14 janvier 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

